

7 décembre 2021

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Elus : Frédéric AGUILERA (Vice-Président aux transports), Patricia PICARD, Marlène MOURIER, Didier-Claude BLANC, Cécile MICHEL

Services : Eric SALIOU, Cyril PHILIS, Julien BROSSARD, Nadège TERRASSE, Jonathan FOLLET, Marie-Paule BONMARTIN, Romain TUET—BUSSEUIL,

SNCF Voyageurs : Sebastien HERVIER, Caroline DOMENECH, Christelle RIVES,

SNCF Réseaux : Daniel BESSEYRE, Aurélie BLANC,

CESER : Jean GUINAND

FNTV : Mr PLESSIS

Elus et leurs représentants :

Députés : Mireille CLAPOT

Départements : Mr HAILLET (Ardèche),

Agglomérations : Arnaud COLLOMB (Arche Agglo), Jean-Pierre JEANNE et Mr THIEBAUD (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche)

Communautés de communes : Christine MARION, M. LEVEQUE, M. PRIOUL M. VIALON (Communauté de Communes Val de Drôme), Philippe BOUNIARD (Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron),

Communes : Olivier PEVERELLI et Pascale TOLFO (Le Teil),

Associations d'usagers (ou autres) : Jean-Luc BAIETTO (Collectif Diois Piétons), Yves BOUTRY (FNAUT/CUTPSA), Morgane REGNIER, M. JARDIN et Elodie BRUEL (Dromolib), Bernard DEVIS (REVV), Anne-Marie GHEMAR (FNAUT), Agnès GUIGON, Franck PALLIER (CUTPSA), René JOUVE (Association Défense Rive Droite 07), Bruno MARCHESINI (Association des usagers du TER de la Vallée de Rhône), Olivier ROYER (Collectif Gare à Nous !), Mr COLLIGNON (ARDSL), Mr DELHOMME (APF), M. BATTESTI (UNAFAM), M. NICOSIA (KEOLIS), Mme STAHL (Collectif Vélo Diois°

Introduction

Support de présentation – Voir pièce jointe

Frédéric AGUILERA souhaite la bienvenue à tous les participants. Il remercie les élus des territoires et de la Région présents à la réunion.

Il indique qu'il a souhaité rester sur ces modalités de concertation avec les quatre grands « comités de mobilité » en place avant de réfléchir une éventuelle modification : la Région devra s'interroger autour de sa compétence d'AOML dans un certain nombre de territoires.

Avec le Président WAUQUIEZ, il a été décidé d'élaborer une feuille de route à horizon 2035, que la Région finalisera pour l'été 2022. Ces comités de mobilité sont une occasion importante de prendre connaissance des enjeux, même si nous proposons aussi d'autres formes d'échanges et de concertation. Cette feuille de route aura **deux axes majeurs** :

- **Réfléchir à une augmentation de l'offre de mobilité**, en territoire dense pour décongestionner, comme dans les territoires peu denses pour offrir des vraies solutions
- **S'inscrire dans la stratégie de décarbonation** des Accords de Paris afin qu'à l'horizon 2050, et si possible avant, la Région puisse produire des investissements massifs sur ce sujet.

Ces grands objectifs seront travaillés bassin par bassin, les besoins et problématiques et approches stratégiques étant très différents selon les territoires.

La réunion se déroulera en trois parties principales, avec alternance d'exposés et de temps d'échanges :

- Un bilan sur les transports interurbains et actualités
- Un bilan sur les Ter et perspectives
- Une présentation des actions régionales pour la mobilité

Présentation

1. Bilan transports interurbains et actualités

Frédéric AGUILERA souligne que, en intégrant l'ensemble des départements, la Région a doublé le nombre de voyageurs pris en charge par ses services, soit aujourd'hui 220 000 voyageurs. C'est un grand défi qui a été relevé ; il a représenté un travail majeur d'harmonisation, pour lequel il reste des perspectives d'amélioration, notamment de coordination à l'échelle de cette grande région.

Temps d'échanges :

M. PEVERELLI, maire du Teil : remercie la Région pour sa réactivité dans la réorganisation complexe des services à la suite du séisme de 2019 : des solutions ont pu être trouvées pour diminuer les durées de transport. Deux ans après, il indique qu'il demeure des situations non réglées : pour les enfants scolarisés au Teil qui viennent d'Aubignas et d'Alba pour lesquels le temps de transport a triplé à cause des chicanes (il faut passer par Viviers). Etant donné que les chicanes sont	La Région confirme que des chicanes sur la RN 102 empêchent les passages. Elle a étudié avec la Préfecture des alternatives, qui n'étaient pas faisables. Dans le cadre de la loi LOM, Paul VIDAL a indiqué à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, qui a pris la compétence, qu'elle pouvait mener des actions sur les transports scolaires.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

calibrées pour des minibus, il propose d'équiper ces lignes scolaires de minibus, d'autant que la situation va durer encore au moins deux ans (40% des maisons reconstruites et encore des menaces d'effondrement).	Frédéric AGUILERA insiste sur le fait que, lorsque les territoires demandent la compétence, la Région doit faire avec l'existant. S'agissant des minibus, il convient de trouver des véhicules adaptés. Il souligne la pénurie de conducteurs, sujet majeur sur le plan national.
Mme MARION, vice-présidente de la CC Val de Drôme souhaite des précisions sur l'évolution de l'offre pour la vallée de la Gervanne	La Région répond qu'elle sera toujours desservie par la ligne 25 qui sera toutefois en correspondance à Crest depuis et vers la vallée de la Gervanne.
M. BOUNIARD, vice-président de la CC Ardèche Rhône Coiron indique que si sa communauté de communes a pris la compétence mobilités au 1 ^{er} juillet, elle n'a pas souhaité le transfert de l'organisation des transports scolaires. Elle estime donc que ceux-ci restent de la compétence de la Région. Comme le souligne la commune d'Alba la Romaine, cette situation n'est plus supportable. Les parents se sont organisés avec un système de co-voiturage. M. BOUNIARD invite la Région à regarder les termes techniques de la loi LOM dans le détail.	Frédéric AGUILERA indique qu'en effet il pourra échanger à ce sujet afin de trouver des solutions pour les familles, la solution actuelle n'étant pas entendable dans la durée. Frédéric AGUILERA indique qu'un courrier de réponse sera envoyé à M SAULIGNAC

2. Bilan TER et évolutions programmés aux services annuels 2022 et 2023

- La Région présente le bilan de l'offre TER 2016-2020 ainsi que les points remontés par les associations d'usagers lors du Comité technique du printemps
- SNCF Voyageurs présente les impacts de la crise sanitaire et les dernières évolutions sur les usages du TER
- La Région présente l'acquisition du matériel et l'adaptation des services de maintenance, ainsi que les actions de modernisation et de sécurisation des rames
- La Région présente la décarbonation du parc
- SNCF Réseau présente la carte des principaux travaux programmés pour 2022
- La région présente les principales évolutions programmées au SA 2022 ainsi que les principales évolutions prévues au SA 2023

La Région présente les principaux projets et études concernant le territoire Vallée du Rhône Sud qui s'inscriront dans la feuille de route 2035 :

- **Etoile ferroviaire lyonnaise :**
 - Plan de mobilisation : 3 opérations livrées en 2022 dont la voie L et les accès Pompidou
 - Schémas de desserte à court, moyen et long terme : étude courant 2022
- **Rive droite du Rhône en Ardèche :**
 - Projet de réouverture de la rive entre le Teil et Romans : étude AVP en cours
 - Articulation avec le projet porté par Occitanie
- **Plan de sauvetage des petites lignes :**
 - Livron – Aspres / Grenoble Gap : livraison des travaux pour le changement de service

Temps d'échanges :

<p>AM-GHEMARD, Rouler en ville à vélo (Valence) constate d'importantes perturbations et suppressions de services sur le TER. Elle rappelle qu'elle a demandé à la Région d'augmenter son parc. Des commandes ont bien été passées mais elle juge le délai trop long. Demande à ce que la Région augmente le parc de manière conséquente.</p>	<p>Frédéric AGUILERA confirme que les difficultés actuelles, relevant de difficultés interne à SNCF, ne sont pas acceptables et qu'il l'a fait savoir. Il indique que l'augmentation quantitative comme qualitative de la desserte fait bien partie de la feuille de route. Le matériel sera décarboné, augmenté en nombre pour produire davantage de service. Cette ambition de long terme nécessite toutefois du temps. La commande de nouvelles rames ne peut se faire sur un temps court.</p>
<p>AUTERVR confirme l'intérêt de déployer de nouveau centres de maintenance comme le centre de Saint Etienne programmée pour 2024-2025. Il note que les tensions sur le personnel de maintenance SNCF sont élevées : d'après lui, le personnel SNCF AURA connaît 200 départs de personnel/an avec une embauche de 80 personnes/an (source CGT). AUTERVR demande que SNCF se positionne sur ces moyens d'embauche.</p> <p>Par ailleurs AUTERVR souligne que l'emport est toujours une catastrophe sur l'axe Lyon-Valence ; l'enquête usagers l'a souligné. Elle souhaite une réunion spécifique sur le matériel et le personnel de maintenance, et souhaite disposer de données sur l'emport théorique.</p>	<p>Frédéric AGUILERA indique que cela fait 3 ans que la Région a écrit à la direction régionale de SNCF pour mettre les moyens afin que les centres de maintenance fonctionnent correctement.</p> <p>Il précise que la Région est très mécontente de la situation mal anticipée par la SNCF. Il attend de l'anticipation et le renforcement du personnel. La Région étudie l'activation de pénalités sur ce point.</p> <p>Concernant l'axe Lyon-Valence, avec une forte dynamique de croissance, seule l'arrivée des rames Régio2N fin 2023/début 2024 pourra permettre un gain sensible sur l'emport.</p> <p>Concernant les données, l'outil de conformité à l'emport déployé en 2022 devrait permettre de fournir des éléments détaillés au printemps.</p>
<p>Collectifs Vélo Diois et Gare à nous informent que la Fédération des usagers de la bicyclette a écrit à la Région pour attribuer de nouvelles rames à l'emport vélo ; ils demandent s'ils seront associés.</p> <p>Ils demandent que les usagers soient informés si les bus peuvent prendre des vélos à bord ou non.</p> <p>CUTPSA : souligne que, sur la ligne 73, Keolis a fait un aménagement intéressant à l'intérieur des cars, ce qui est plus sécurisant que dans les soutes.</p>	<p>Frédéric AGUILERA estime que l'emport vélo est un vrai sujet. Entre l'emport vélos et l'emport usagers, il peut y avoir un conflit d'usages. Il s'agit de mener une réflexion pour intégrer l'explosion de l'usage du vélo au quotidien.</p> <p>Il présente l'expérimentation lancée en 2021 sur la ViaRhôna pour l'emport des vélos à bord de certains trains (lorsqu'il n'y a pas de risque de conflit d'usages). La Région étudie de nouveaux développements sur 2022.</p> <p>La Région précise que les cars régionaux (dont ceux de la Drôme) sont accessibles aux cyclistes avec des solutions en soutes ou par racks à vélos. Ces derniers, plus souples, demandent des cars neufs équipés.</p>
<p>Collectif Diois piétons souligne la question de l'accessibilité des PMR dans les bus et trains</p>	<p>Frédéric AGUILERA souligne qu'il s'agit d'un vrai sujet et qu'il sera abordé plus loin.</p>
<p>ADRD07 se bat contre l'augmentation du fret et s'inquiète du risque de mélanger le fret et les voyageurs en rive droite du Rhône. Il s'inquiète par ailleurs des nuisances sonores associées à un accroissement du trafic.</p>	<p>Frédéric AGUILERA souhaite développer, sans les opposer, le fret et le service aux voyageurs. Si le trafic se renforce, il peut y avoir des contraintes sonores.</p>

	<p>Toutefois des normes existes et si les nuisances sont trop importantes, des aménagements peuvent être réalisés. Il faut toutefois bien que le trafic passe quelque part.</p>
<p>M.ROYER (Collectif Gare à Nous !) s'interroge sur le renouvellement d'un appareil de voie en gare Il constate le très mauvais état des traverses.</p>	<p>SNCF Réseau précise qu'il s'agit d'un aiguillage, posé lui-même sur les traverses ; son renouvellement va permettre de renouveler les traverses, mais pas celles des autres voies. Frédéric AGUILERA note que s'il y avait un risque relatif à la sécurité ferroviaire, notamment du fait de l'état des traverses sur voies circulées, qu'il a toute confiance dans les compétences SNCF pour traiter le sujet.</p>
<p>DROMOLIB fait le constat avec l'ARDSL que la ligne Valence-Die-Veynes présente un réel potentiel d'évolution du service : elle indique qu'on pourrait aller jusqu'à 16 circulations/jour alors qu'actuellement il y en a 10. DROMOLIB propose un avant-projet, travaillé avec les usagers et qui sera abouti en janvier (L28 et 24), avec le soutien du conseil départemental (co-financement des travaux à 5%).</p> <p>Sur la fiche horaire de la ligne 64 DROMOLIB n'a pas noté de réduction de temps de trajet ; elle avait pensé que les travaux permettraient d'aller en ce sens.</p> <p>DROMOLIB suggère de s'inspirer de l'Italie qui a choisi d'investir dans le train pour en faire un vrai label.</p>	<p>Frédéric AGUILERA recevra une délégation à l'issue de la réunion pour faire le point sur les besoins de ce territoire. Il sera sans doute nécessaire de lister et hiérarchiser les priorité (<i>nota : ces orientations ont été confirmées lors du point tenu à l'issue du comité</i>). A partir des propositions transmises (<i>reçues en Région mi-janvier</i>), la Région apportera des éléments d'analyse et retours de faisabilité à l'occasion du Comité technique Vallée du Rhône Sud qui se tiendra au printemps 2022 (<i>mai/juin 2022</i>).</p>
<p>CUTPSA fait part de deux préoccupations pour le Sud Ardèche :</p> <p>En premier lieu, sur le Service d'achat de billets pour les personnes éloignées d'internet : actuellement on peut acheter le billet uniquement à la maison de mobilité à la gare routière d'Aubenas. Le personnel de Tout en bus a un accord avec SNCF mais SNCF ne veut plus financer ce poste.</p> <p>En revanche, à Privas, l'entreprise T4 est prête à vendre des billets SNCF mais n'a pas encore l'accord de la Région (depuis 2020).</p> <p>En second lieu, CUTPSA souligne que la nouvelle Desserte du Teil sera organisée par la Région Occitanie : les habitants du sud Ardèche, pour aller à Nîmes, doivent faire deux changements (or, à Nîmes se trouvent l'hôpital, le tribunal, etc.). Les trains Occitanie vont être rétablis et tourner au Teil. CUTPSA souhaiterait que les habitants puissent utiliser un service en gare (passerelle).</p>	<p>SNCF Voyageurs signale qu'une discussion est en cours avec les partenaires pour permettre la distribution de titres de transport. Par ailleurs elle rappelle que les billets sont vendus également par téléphone (Allo TER)</p> <p>La Région indique que des négociations ont eu lieu avec le CAPCA pour T4 : il n'y a pas pu y avoir d'accord sur une convention. Paul VIDAL a prévu un entretien avec la CAPCA.</p> <p>Frédéric AGUILERA confirme la volonté de la Région de conserver un point physique de vente.</p> <p>Frédéric AGUILERA confirme que si les trains organisés par la Région Occitanie doivent se retourner au Teil, l'objectif de la Région consistera bien évidemment à permettre l'accès des voyageurs à bord de ces trains au Teil. Des solutions doivent être étudiées. La Région s'engagera sur les actions à réaliser, en lien avec la commune.</p>

	<p>En revanche il est encore trop tôt pour préciser un calendrier sur ce dossier. <i>(Nota : ces orientations ont été rappelées à la délégation de représentants reçus à l'issue de la réunion sur ce sujet)</i></p> <p>SNCF-Réseau précise que les normes de sécurité à remplir par rapport aux traversées de voies induisent d'étudier une solution de franchissement (passerelle ou souterrain). La gare n'est pas à date aux normes pour accueillir des voyageurs en toute sécurité.</p>
CAPCA regrette d'avoir peu d'informations sur le projet de réouverture de la rive droite aux voyageurs et souhaite être associée plus étroitement à la réflexion et aux études en cours.	Frédéric AGUILERA y est favorable et indique que des éléments sur l'avancement du projet seront présentés dans le déroulé de la réunion.
Mme PICARD conseillère régionale demande pourquoi il ne serait pas possible de proposer des accès simples à niveau ?	SCNF répond que c'est la loi qui interdit de mettre des passages planchéier, notamment au regard du trafic et des vitesses en gare (normes de sécurité)
AM GHEMARD Rouler en ville à vélo souligne que la Région Occitanie a accéléré la réalisation de son projet de 2026 à 2022 ; elle regrette que la Région AURA ne puisse avoir une gare accessible aux voyageurs à cette échéance. Elle indique que, dans le projet AURA du Teil à Romans, il était prévu la réouverture de la gare de Porte les Valence et demande ce qu'il en est.	La Région indique que le projet a déjà évolué de 15 à 25M€ en coûts prévisionnels. Il intègre 2 créations de gares (Le Pouzin et Cruas) et la réouverture du Teil. Le cas de Portes les Valence est bien identifié mais n'est pas prioritaire à ce stade.
CUTPSA souligne qu'elle a suggéré des solutions techniques différentes (passerelle, passage souterrain) et n'a pas d'éléments de réponse. Elle regrette que, pour le sud Ardèche, on voit passer des trains à la gare de Bourg-Saint-Andeol et qu'il soit impossible de monter au Teil.	Frédéric AGUILERA redit qu'il n'est pas question de regarder les trains passer. Il s'agit de trouver les bonnes solutions. C'est pourquoi la Région a demandé des compléments techniques à SNCF.
AUTERVR a écrit à la Région au sujet de la rupture de correspondance TER/TGV en gare Perrache sur le 1er TGV arrivant à 9h à Paris à la suite d'une évolution horaire du TGV (relation Valence-Lyon-Paris).	La Région indique avoir bien pris en compte la demande. SNCF-Voyageurs étudie le sujet pour une adaptation qui pourrait intervenir à compter de l'été 2022. Les études de faisabilité sont en cours.

3. Actions régionales pour la mobilité

La Région présente ses actions menées pour le développement des services aux voyageurs, l'accessibilité et l'usage du vélo.

Frédéric AGUILERA dresse également un point sur la prise de compétence « AOM-locales » par la Région à la suite des dispositions de la loi LOM. Il indique que sur 107 communautés de communes concernées, 95 ont fait le choix de transférer tout ou partie de leur compétence mobilité à la Région. Ce transfert ainsi que l'organisation de la concertation associée conduiront la Région à formaliser des propositions d'organisation en lien avec les territoires courant 2022. A ce titre, les comités de concertation pourront évoluer vers des comités des partenaires. Des rencontres seront organisées entre la Région et les élus locaux pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

Temps d'échanges

<p>Mme CLAPOT, députée de la 1^{ère} circonscription de la Drôme remercie pour la qualité du contenu exposé et des échanges, qu'elle estime très intéressants. Elle souhaite avoir des précisions sur les implications de la loi LOM.</p> <p>Elle demande si la Région travaille sur la mobilité inclusive pour les trajets domicile-travail.</p> <p>Mme CLAPOT demande si des arrêts supplémentaires sont envisagés sur le modèle des gares des « 3 Saints » pour renforcer d'autres villes intermédiaires comme Tain l'Hermitage.</p>	<p>Frédéric AGUILERA confirme que 95 AOM sur 107 délèguent la compétence à la Région ; les conventions sont signées à plus de 70%, et bientôt à 100%. En 2022-2023, il s'agira de déterminer les modalités de travail et d'échanges.</p> <p>Frédéric AGUILERA prend bonne note de la question de la mobilité inclusive.</p> <p>Frédéric AGUILERA répond qu'il n'est pas opposé à des arrêts supplémentaires mais qu'il s'agit de trouver un équilibre pour les besoins longue distance car cela rallonge les temps de trajet. Sur Tain l'Hermitage, il s'agit plutôt de travailler sur les parkings avec la commune et SNCF Gares et connexions, propriétaire de l'emprise.</p>
<p>Mme BLANC, conseiller régional se félicite de la réalisation des travaux sur l'axe Livron-Veynes et du retour des trains dès décembre 2021. Il souhaiterait fêter le « retour des trains » en proposant un arrêt exceptionnel à Saillans sur le 15h35 le dimanche 12 décembre.</p>	<p>Frédéric AGUILERA note la demande mais indique que vu le délai qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles.</p> <p>En régime nominal, l'insertion de cet arrêt sur le train concerné poserait des problèmes en période de fort trafic (où les compositions sont renforcées) en générant des voitures hors quai.</p>

Conclusion

Frédéric AGUILERA remercie les participants au comité de mobilité. Il indique qu'il reviendra prochainement vers les participants à l'occasion de l'établissement de la feuille de route 2035 ainsi qu'à l'occasion du prochain cycle de concertation 2022.